REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT

DECRET N° 2021-207

abrogeant le décret n°2018-448 du 16 mai 2018 portant autorisation de la Société « DYNATEC MSA & AMSA » /AMBATOVY sise à Toamasina à vendre des débris de ferrailles

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

- Vu la Constitution,
- Vu le Décret n° 2012-1113 du 04 décembre 2012 portant suspension à l'exportation des ferrailles, des déchets d'aluminium, des déchets de cuivre et autorisant à titre exceptionnel certaines sociétés à envoyer leurs marchandises ;
- Vu le Décret n° 2013-428 du 13 juin 2013 portant suspension à l'achat et à la vente des ferrailles, des déchets d'aluminium et du cuivre ;
- Vu le Décret n° 2019-1407 du 19 juillet 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2020-070 du 29 janvier 2020 modifié et complété par les décrets n°2020-597 du 04 juin 2020, n°2020-997 du 20 août 2020 portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 2020-079 du 04 février 2020 fixant les attributions du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat ainsi que l'organisation générale de son Ministère.

Sur proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

En Conseil du Gouvernement,

DECRETE :

Article premier. – Les dispositions du décret n°2018-448 du 16 mai 2018 portant autorisation de la Société « DYNATEC MSA & AMSA »/AMBATOVY sise à Toamasina à vendre des débris de ferrailles sont et demeurent abrogées.

Article 2. – Le Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, le Ministre de l'Economie et des Finances, le Ministre de la Sécurité Publique, le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministre de l'Eau, de l'hygiène et de l'Assainissement, le Ministre de l'Aménagement du Territoire et des Travaux

Publics, le Ministre des Transports, du Tourisme et de Météorologie sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel de la République.

Fait à Antananarivo, le 24 février 2021

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement NTSAY Christian

Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce et de l'Artisanat
Lantosoa RAKOTOMALALA

Le Ministre de l'Economie
et des Finances
Richard RANDRIAMANDRATO

Le Ministre de la Sécurité Publique
Contrôleur Général de Police
Fanomezantsoa Rodellys RANDRIANARISON

Le Ministre du Transport, du
Tourisme et de la Météorologie
Joël RANDRIAMANDRANTO

Le Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable
Baomiavotse Vahinala RAHARINIRINA

Le Ministre des Mines
et des Ressources Stratégiques
Fidiniavo RAVOKATRA

Le Secrétaire d'Etat auprès du Ministère de la Défense Nationale
chargé de la Gendarmerie
Général de Corps d'Armée
Richard RAVALOMANANA

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le 27 AVR. 2021

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT



RAKOTOARISOA Miadantsata Indriamanga